

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **45 (1998)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plan directeur de l'armée et de la protection civile. Il marque par contre le début d'une procédure au bout de laquelle on trouvera une nouvelle armée et une autre protection de la population. Les deux domaines (l'armée et la protection civile) seront sûrement plus sveltes qu'aujourd'hui. Pour cela, il y a trois raisons principales: les changements dont a souffert la situation de la politique européenne, les caisses publiques vides et enfin le développement démographique. Mais encore une fois: il ne serait pas sérieux de parler d'effectifs aujourd'hui.

En matière de protection civile, le rapport sur les questions stratégiques correspond dans une large mesure aux réflexions que l'OFPC a faites en collaboration avec les cantons dans le cadre du projet commun «Protection de la population 200X». Comme il se doit, ce projet est réalisé en parallèle avec le projet «Armée 200X». Dans ce dernier, il est aussi question d'une réduction de l'obligation de servir dans l'armée. Voyez-vous des mesures analogues pour la protection civile, par exemple sous forme d'un abaissement de l'obligation de servir à 42 ans? Quelles économies une telle mesure entraînerait?

D'abord, à propos du rapport Brunner, une consultation à large échelle est en cours à présent. Jusqu'en été, toutes les personnes et organisations intéressées devraient pouvoir s'exprimer à ce sujet. Ensuite, je veux exposer au Conseil fédéral mes idées politiques directrices, idées qui devraient aboutir, en 1999, à un nouveau rapport sur la politique de sécurité. Sur cette base naîtra, à la fin de notre siècle, un nouveau plan directeur de l'armée et de la protection de la population. Ce n'est qu'alors que nous pourrions discuter d'éventuels nouveaux modèles de défense et de l'obligation

de servir. Nous voulons d'abord planifier notre futur «édifice suisse de sécurité». Ensuite seulement, nous déterminerons le mode de construction. Pour cette raison, le projet «Protection de la population 200X» ne doit pas être décollé de la réforme «Armée 200X».

La commission recommande de donner aux cantons, lors de la réorganisation de la protection civile, plus de poids et plus de compétences. Que faut-il entendre par là? Faut-il s'attendre à ce que les quelques cantons financièrement forts forcent la dose en matière de protection de leur population alors que trop de cantons financièrement faibles en feraient trop peu?

En guise d'entrée en matière, je voudrais souligner que pour la protection civile, on a fait beaucoup jusqu'à présent, pour l'ensemble de la Suisse. D'autre part, il n'y a aucun doute sur le fait qu'il existe de nombreuses possibilités d'amélioration au point de vue de la collaboration entre l'armée, la protection civile et les services communaux de défense. Pour l'avenir, on pourrait adopter la devise «optimiser la substance, réduire les frais, décentraliser les responsabilités». Nous avons accueilli avec l'intérêt voulu les propositions que la commission Brunner a exprimées en la matière et nous sommes curieux des réactions et des idées des cantons, éléments que nous allons incorporer dans notre planification.

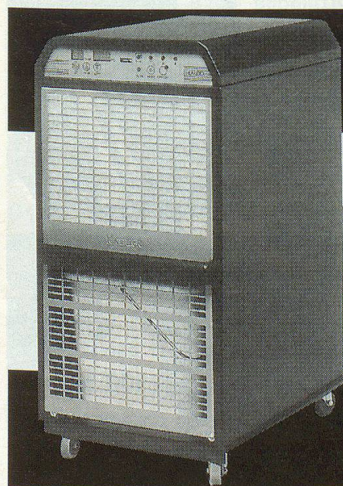
A la conférence des médias du 26 février, vous avez déclaré que l'ère des luttes individuelles de la Suisse était révolue. La commission Brunner recommande plus de solidarité et des efforts communs avec nos pays voisins. Exprimé ainsi, on pense tout

de suite à un partenariat pour la paix et à d'autres formes de collaboration qui sont déjà en cours. Quelles possibilités s'ouvrent-elles ainsi et quelles empreintes trouvera-t-on alors à l'échelon protection de la population?

Notre sécurité ne commence pas et ne s'arrête pas à la frontière de notre pays. Ceci n'est pas seulement valable en rapport avec les formes de menace militaires mais aussi et de plus en plus en rapport avec les domaines non militaires. Je pense ainsi aux catastrophes techniques ou naturelles puis aussi à la criminalité organisée et aux foules incontrôlées d'immigrants. Nous devons donc, dans notre propre intérêt, aider activement à façonner l'espace de sécurité européen. Ce sont justement les interventions promotrices de la paix, menées dans le cadre du partenariat, qui nous permettront de prouver notre savoir-faire, dans des domaines aussi importants pour le civil que pour le militaire, des domaines tels que la logistique, le service sanitaire, les transmissions, l'assistance des victimes ou l'aide en cas de catastrophe, pour ne citer que quelques exemples. Ici se dessinent des champs d'activité importants pour la protection de la population. De manière générale, la Suisse ne peut pas se contenter de consommer la paix, elle doit aussi collaborer à l'édifier.

Merci pour cet entretien. Nous espérons que nombreux seront ceux qui, s'intéressant à la réorganisation de l'armée et de la protection de la population, prendront part à la consultation. (Les prises de position seront adressées à «Kernteam Armée 200X», Etat-major général, Rodtmattstrasse 91, 3003 Berne, fax 031 323 30 72, e-mail: kernteam.armee200x@gst.admin.ch).

Interview: Hans Jürg Mürger



De l'humidité dans les abris?

- La nouvelle génération de déshumidificateurs d'air – automatiques, robustes, fiables
- 11 modèles pour toutes les applications
- Mesures gratuites de l'humidité
- Méthode éprouvée depuis plus de 60 ans

Envoyez-moi une information détaillée sur vos déshumidificateurs pour abris:

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/Localité: _____

envoyer à: Krüger + Cie SA, 1606 Forel VD

Krüger + Cie SA
1606 Forel VD, Téléphone 021/781 27 91

Münsingen BE, Grellingen BL, Gordola TI, Dielsdorf ZH, Weggis LU, Zizers GR, Samedan GR, Siebnen SZ, Degersheim SG

KRÜGER